

17 déc 2009 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 17 décembre 2009](#)

Pensions

Fixation des montants des contributions de responsabilisation pour 2009

Fixation des montants des contributions de responsabilisation pour 2009

Sur proposition de M. Michel Daerden, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les montants des contributions de responsabilisation à charge de certains employeurs du secteur public pour l'année 2009.

Les montants des contributions de responsabilisation, dues par les Communautés et les Régions pour l'année 2009, sont fixés aux mêmes montants que ceux qui étaient dus pour 2002.

La contribution de responsabilisation a été introduite en 1994, en vue de compenser l'accroissement en matière de charges de pension qui est notamment la conséquence de la politique salariale et de recrutement menée par les Communautés et les Régions au bénéfice de leur personnel statutaire.

Le projet d'arrêté est pris en application de l'article 8 de loi spéciale du 5 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe